

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

: (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

**M. 52**

**Décision modificative 0 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : (4)

ANNEE

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget
- C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats
- C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses
- C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes

## II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble du budget par section
  - A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses
  - A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes
  - A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses
  - A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes
- B1 - Balance générale - Dépenses
- B2 - Balance générale - Recettes

## III - Vote du budget

- A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes
  - A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
  - A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA
  - A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement
  - A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
  - A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
- A2 - Equipements non départementaux
- A3 - Dépenses financières
  - A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux
  - A4.2 - Recettes RMI / RSA
  - A4.3 - Recettes financières
- A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
- A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
- A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
- B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
  - B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
  - B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée par fonction

- A1 - Vue d'ensemble
  - A1/01 - Opérations non ventilées
  - A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)
  - A1/1 - Fonction 1
  - A1/2 - Fonction 2
  - A1/3 - Fonction 3
  - A1/4 - Fonction 4
  - A1/5 - Fonction 5
  - A1/6 - Fonction 6
  - A1/7 - Fonction 7
  - A1/8 - Fonction 8
  - A1/9 - Fonction 9

### B - Eléments du bilan

- B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- B2 - Méthodes utilisées

- B3 - Etat des provisions
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- B6 - Prêts
- B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

### **C - Engagements hors bilan**

- C1.1 - Etat des emprunts garantis
- C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- C3 - Etat des contrats de crédit-bail
- C4 - Etat des contrats de PPP
- C5 - Etat des autres engagements donnés
- C6 - Etat des engagements reçus
- C7 - Situation des autorisations de programme
- C8 - Situation des autorisations d'engagement
- C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

### **D - Autres éléments d'information**

- D1.1 - Etat du personnel
- D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire
- D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier
- D3.1 - Liste des organismes de regroupement
- D3.2 - Liste des établissements publics créés
- D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

### **E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**

- E1 - Décisions en matière de taux

### **E - Arrêté et signatures**

- E2 - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
		Valeurs	Valeurs
Population totale			Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (4)
Longueur de la voirie départementale (en km)			Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).


(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (1) pour la section d'investissement.</li> <li>- (2) les programmes d'équipement.</li> <li>- au niveau (1) pour la section de fonctionnement.</li> <li>- (3) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.</p> <p>III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).</p> <p>IV – Le présent budget a été voté (5) .</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			<b>Résultat ou solde (A) (3)</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution ou résultat reporté</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>				A1
<b>Investissement</b>			(1)	A2
<b>Fonctionnement</b>			(2)	A3

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	III + IV	B1
<b>Investissement</b>	I	III	B2
<b>Fonctionnement</b>	II	IV	B3

		<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I)
010	Revenu minimum d'insertion	
	[...]	
018	Revenu de solidarité active	
	[...]	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement (2)	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	
	[...]	
	[...]Programme d'équipement n°	
20	Immobilisations incorporelles (2)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (2)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (2)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (2)	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières (2)	
	[...]	
	[...]	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II)
011	Charges à caractère général (3)	
	[...]	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
015	Revenu minimum d'insertion	
	[...]	
016	Allocation personnalisée d'autonomie	
	[...]	
017	Revenu de solidarité active	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante (3)	
	[...]	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	



<b>Chap./ art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>
	[...]	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	
	[...]	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (3)</b>	
	[...]	

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)
010	Revenu minimum d'insertion	
	[...]	
018	Revenu de solidarité active	
	[...]	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement (2)	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (2)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (2)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (2)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (2)	
	[...]	
26	Participations et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières (2)	
	[...]	
	[...]	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
731	Impositions directes	
	[...]	
74	Dotations, subventions et participations (3)	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges (3)	
	[...]	
015	Revenu minimum d'insertion	
	[...]	

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	
	[...]	
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	
	[...]	
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	
	[...]	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (3)</b>	
	[...]	

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V O T E</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		

+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)

=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>V O T E</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		

+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)

=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>			

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>			
----------------------------	--	--	--

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget						
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget						
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>						

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion					
018	Revenu de solidarité active					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)					
204	Subventions d'équipement versées (8)					
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)					
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)					
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement (8)					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières (8)					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>						
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>						

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)					
041	Opérations patrimoniales (7)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion					
018	Revenu de solidarité active					
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	Immobilisations corporelles (11)					
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)					
23	Immobilisations en cours (11)					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)					
138	Autres subventions invest. non transf. (11)					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières (11)					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>						
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						

021	Virement de la section de fonctionnement (9)					
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)					
041	Opérations patrimoniales (9)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	
--	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.



- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (9)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .
- (10) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .
- (11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)					
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)					
014	Atténuations de produits					
015	Revenu minimum d'insertion					
016	Allocation personnalisée d'autonomie					
017	Revenu de solidarité active					
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)					
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>						
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles (5)					
68	Dotations amortissements et provisions (5)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>						

023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)					
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						

<b>TOTAL</b>					
--------------	--	--	--	--	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)					
015	Revenu minimum d'insertion					
016	Allocation personnalisée d'autonomie					
017	Revenu de solidarité active					
70	Prod. services, domaine, ventes diverses					
73	Impôts et taxes (sauf 731)					
731	Impositions directes					
74	Dotations, subventions et participations (6)					
75	Autres produits de gestion courante (6)					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>						
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels (6)					
78	Reprises amortissements et provisions (6)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>						

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)					
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						

<b>TOTAL</b>						
--------------	--	--	--	--	--	--

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	
---	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement (7)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)		
	<b>Total des programmes d'équipement</b>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)			
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)			
21	Immobilisations corporelles (3) (7)			
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6)		
23	Immobilisations en cours (3) (7)			
010	Revenu minimum d'insertion			
018	Revenu de solidarité active			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières (7)			
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>			
3...	<i>Stocks et en-cours</i>			
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>			
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)			
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>				

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)			
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)			
014	Atténuations de produits			
015	Revenu minimum d'insertion			
016	Allocation personnalisée d'autonomie			
017	Revenu de solidarité active			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)			
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles (8)			
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>				

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>
--

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Hors chapitres programmes.
- (4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
- (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement (6)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5)		
23	Immobilisations en cours (6)			
010	Revenu minimum d'insertion			
018	Revenu de solidarité active			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières (6)			
3...	<i>Stocks et en-cours</i>			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
45	Opérations pour compte de tiers (3)			
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement –Total</b>				

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
---------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)			
015	Revenu minimum d'insertion			
016	Allocation personnalisée d'autonomie			
017	Revenu de solidarité active			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
70	Prod. services, domaine, ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Impôts et taxes (sauf 731)			
731	Impositions directes			
74	Dotations, subventions et participations (7)			
75	Autres produits d'activités (7)			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels (7)			
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)			
79	<i>Transferts de charges</i>			

<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>			
			+
		<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV = I + II + III
TOTAL	I	II		III			
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>							
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1) - Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5) - 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2) - 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)							
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>							
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>							
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>							
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>							
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>							

**D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)**

**Total des dépenses d'investissement cumulées**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>					
<b>Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)</b>					
<b>010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)</b>					
<b>018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)</b>					
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>					
<b>Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)</b>					
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>					
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>					
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>					

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	
---	--

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	
---------------------------------------	--

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	
---	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>							
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>						
	[...]						
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	[...]						
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>						
	[...]						
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>						
	[...]						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

#### RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>010</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>						
	[...]						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

#### RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>018</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>						
	[...]						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>							
	[...]						

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :**  
**LIBELLE :**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>			<b>a</b>		<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
	[...]				
21	Immobilisations corporelles				
	[...]				
22	Immobilisations reçues en affectation				
	[...]				
23	Immobilisations en cours				
	[...]				

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>		<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			
	[...]			
16	Emprunts et dettes assimilées (5)			
	[...]			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)			
	[...]			
21	Immobilisations corporelles (4)			
	[...]			
22	Immobilisations reçues en affectation (4)			
	[...]			
23	Immobilisations en cours (4)			
	[...]			

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	
--------------------------------------	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :  
LIBELLE :  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>			<b>a</b>		<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
	[...]				
21	Immobilisations corporelles				
	[...]				
22	Immobilisations reçues en affectation				
	[...]				
23	Immobilisations en cours				
	[...]				

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>		<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			
	[...]			
16	Emprunts et dettes assimilées (5)			
	[...]			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)			
	[...]			
21	Immobilisations corporelles (4)			
	[...]			
22	Immobilisations reçues en affectation (4)			
	[...]			
23	Immobilisations en cours (4)			
	[...]			

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (2)</b>	
--------------------------------------	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>204</b>	<b>Subventions versées (4) d'équipement</b>				
	[...]				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES TOTALES</b>					
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
	[...]				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
	[...]				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
	[...]				
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>				
	[...]				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>				
	[...]				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
	[...]				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>					
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>				
	[...]				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (5)</b>				
	[...]				
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (4)</b>				
	[...]				
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (4)</b>				
	[...]				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (4)</b>				
	[...]				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (4)</b>				
	[...]				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (4)</b>				
	[...]				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>010</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>				
	[...]				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>018</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>				
	[...]				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL</b>				
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
	[...]				
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>				
	[...]				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
	[...]				
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>				
	[...]				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>				
	[...]				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
	[...]				
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>			
	[...]			
	<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>			
	[...]			

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>			
	[...] [...]			
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>			
	[...] [...]			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>			
	[...] [...]			
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>			
	[...] [...]			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total IV = I + II + III
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b> (Détail en III-B1)								
011	Charges à caractère général (5)							
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)							
014	Atténuations de produits							
015	Revenu minimum d'insertion							
016	Allocation personnalisée d'autonomie							
017	Revenu de solidarité active							
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)							
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus							
66	Charges financières							
67	Charges exceptionnelles (5)							
68	Dotations amortissements et provisions (5)							
022	Dépenses imprévues							
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>							
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>							
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>							

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	
--	--

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	
--	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b> (Détail en III-B2)						
70	Prod. services, domaine, ventes diverses					
73	Impôts et taxes (sauf 731)					
731	Impositions directes					
74	Dotations, subventions et participations (5)					
75	Autres produits de gestion courante (5)					
013	Atténuations de charges (5)					
015	Revenu minimum d'insertion					
016	Allocation personnalisée d'autonomie					
017	Revenu de solidarité active					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels (5)					
78	Reprises amortissements et provisions (5)					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>					
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>					

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	
--	--

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	
--	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>				
	[...]				
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>				
	[...]				
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>				
	[...]				
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>				
	[...]				
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>				
	[...]				
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>				
	[...]				
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>				
	[...]				
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>				
	[...]				
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)				
	[...]				
67	Charges exceptionnelles (C) (5)				
	[...]				
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)				
	[...]				
022	Dépenses imprévues (E)				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>					

023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)				
	[...]				
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)				
	[...]				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>				
---	--	--	--	--

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	
--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses				
	[...]				
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)				
	[...]				
731	Impositions directes				
	[...]				
74	Dotations, subventions et participations (4)				
	[...]				
75	Autres produits de gestion courante (4)				
	[...]				
013	Atténuations de charges (4)				
	[...]				
015	Revenu minimum d'insertion				
	[...]				
016	Allocation personnalisée d'autonomie				
	[...]				
017	Revenu de solidarité active				
	[...]				
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>					
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements  
dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	
Compensation	
Montant net	

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	<b>Produits financiers (B)</b>				
	[...]				
77	<b>Produits exceptionnels (C) (5)</b>				
	[...]				
78	<b>Reprises amortissements et provisions (D) (5)</b>				
	[...]				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>					

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>				
	[...]				
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (4)</b>				
	[...]				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>				
---	--	--	--	--

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	
-------------------------------	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES						
Dépenses réelles						
- Equipements départx						
- Equip. non départx (c/204)						
- Opérations financières						
<i>Dépenses d'ordre</i>						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>						
<b>RAR N-1 et reports</b>						
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>						
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>						
<b>RAR N-1 et reports</b>						
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>						

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>						
<b>RAR N-1 et reports</b>						
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>						
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>						
<b>RAR N-1 et reports</b>						
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>						



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES							
<b>Total dépenses d'investissement</b>							
Dépenses réelles							
	[...]						
Dépenses d'ordre							
Opérations d'ordre entre section							
	[...]						
Opérations patrimoniales							
	[...]						
RECETTES							
<b>Total recettes d'investissement</b>							
Recettes réelles							
	[...]						
Recettes d'ordre							
Opérations d'ordre entre section							
	[...]						
Opérations patrimoniales							
	[...]						

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES							
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>							
Dépenses réelles							
	[...]						
Dépenses d'ordre							
Opérations d'ordre entre section							
	[...]						

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>						
	[...]						
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>							
Recettes réelles							
	[...]						
<i>Recettes d'ordre</i>							
<i>Opérations d'ordre entre section</i>							
	[...]						
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>							
	[...]						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.







<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		
<b>Dépenses réelles</b>		
	[...]	
<b>Dépenses d'ordre</b>		
040		
	[...]	
041		
	[...]	
<b>RECETTES</b>		
<b>Recettes réelles</b>		
	[...]	
<b>Recettes d'ordre</b>		
021		
040		
	[...]	
041		
	[...]	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		
<b>Dépenses réelles</b>		
	[...]	
<b>Dépenses d'ordre</b>		
023		
042		
	[...]	
043		
	[...]	
<b>RECETTES</b>		
<b>Recettes réelles</b>		
	[...]	
<b>Recettes d'ordre</b>		
042		
	[...]	
043		
	[...]	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
	<b>DEPENSES REELLES</b>						
	Equipements départementaux						
	[...]						
	Equipements non départementaux (c/204)						
	<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]						

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
	<b>DEPENSES REELLES</b>							
	[...]							
	<b>RECETTES REELLES</b>							
	[...]							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	Equipements départementaux					
	[...]					
	Equipements non départementaux (c/204)					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	Equipements départementaux				
	[...]				
	Equipements non départementaux (c/204)				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
Equipements départementaux					
	[...]				
Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
<b>DEPENSES REELLES</b>					
Equipements départementaux					
	[...]				
Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
<b>DEPENSES REELLES</b>						
	Equipements départementaux					
	[...]					
	Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]					

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
<b>DEPENSES REELLES</b>						
	[...]					
<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]					

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	Equipements départementaux					
	[...]					
	Equipements non départementaux (c/204)					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>				
Equipements départementaux				
	[...]			
Equipements non départementaux (c/204)				
<b>RECETTES REELLES</b>				
	[...]			

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>				
	[...]			
<b>RECETTES REELLES</b>				
	[...]			

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	<b>Equipements départementaux</b>					
	[...]					
	<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>					
Equipements départementaux					
	[...]				
Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	Equipements départementaux				
	[...]				
	Equipements non départementaux (c/204)				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
<b>DEPENSES REELLES</b>							
	[...]						
<b>RECETTES REELLES</b>							
	[...]						

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>					
Equipements départementaux					
	[...]				
Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	Equipements départementaux				
	[...]				
	Equipements non départementaux (c/204)				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>						
	[...]					
<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]					

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>						
	Equipements départementaux					
	[...]					
	Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]					

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>						
	[...]					
<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	Equipements départementaux				
	[...]				
	Equipements non départementaux (c/204)				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>						
	Equipements départementaux					
	[...]					
	Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]					

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>						
	[...]					
<b>RECETTES REELLES</b>						
	[...]					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>			
	Equipements départementaux		
	[...]		
	Equipements non départementaux (c/204)		
<b>RECETTES REELLES</b>			
	[...]		

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>			
	[...]		
<b>RECETTES REELLES</b>			
	[...]		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
<b>DEPENSES REELLES</b>					
Equipements départementaux					
	[...]				
Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	Equipements départementaux					
	[...]					
	Equipements non départementaux (c/204)					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]					
	<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]					

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>					
Equipements départementaux					
	[...]				
Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
Equipements départementaux					
	[...]				
Equipements non départementaux (c/204)					
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>					
	[...]				
<b>RECETTES REELLES</b>					
	[...]				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>5191 Avances du Trésor</b>						
[...]						
<b>5192 Avances de trésorerie</b>						
[...]						
<b>51931 Lignes de trésorerie</b>						
[...]						
<b>51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
[...]						
<b>5194 Billets de trésorerie</b>						
[...]						
<b>5198 Autres crédits de trésorerie</b>						
[...]						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
[...]														-
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
[...]														-
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														-
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
[...]														-
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
[...]														-
1687 Autres dettes (total)														
[...]														-
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
[...]			-									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
[...]			-									
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
[...]			-									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)												
[...]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
[...]			-									
1687 Autres dettes (total)												
[...]			-									
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
[...]														
<b>TOTAL (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
[...]													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
[...]													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
[...]													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux variable simple (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
[...]								-	-
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : €	
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
	[...]	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges						
[...]						
Provisions pour pertes de change						
[...]						
Provisions pour garanties d'emprunts						
[...]						
Autres provisions pour risques						
[...]						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
[...]						
- des stocks						
[...]						
- des comptes de tiers						
[...]						
- des comptes financiers						
[...]						
<b>TOTAL PROVISIONS</b>						

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	[...]Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
[...] (5)				
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>				
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>				
<b>RECETTES (b)</b>				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
<i>040 Financement par le mandataire</i>				
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>				
Annulations sur recettes (d) (6)				
<b>Recettes nettes (b - d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>					
[...]					
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>					
[...]					



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		I		II
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>				
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>				
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves [...]</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves [...]</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V</b>		<b>VI</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
10222	FCTVA			
10228	Autres fonds			
138	Autres subventions invest. non transf.			
26...	Participations et créances rattachées [...]			
27...	Autres immobilisations financières [...]			
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>				
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>			
26...	<i>Participations et créances rattachées</i> [...]			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i> [...]			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i> [...]			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i> [...]			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>					

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (4)

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]														-				
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]														-				
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]														-				
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>C2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 3312-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					
	[...]				
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					
	[...]				

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>C3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
<b>Crédits-bails mobiliers</b>										
[...]										
<b>Crédits-bails immobiliers</b>										
[...]										
<b>Total</b>										

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>C4</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[...]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>C5</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>							
	[...]						
<b>8018 Autres engagements donnés</b>							
<b>Au profit d'organismes publics</b>							
	[...]						
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>							
	[...]						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>C6</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
	<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>					
	[...]						
	<b>8027</b>	<b>Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>					
	[...]						
	<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>					
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>						
	[...]						
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>						
	[...]						

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C7</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>							
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C8</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délégations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>							
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C9</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
[...]				
<b>Total</b>				

[...] <b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) :</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
	[...]	
<b>Total</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
	[...]	
<b>Total</b>		
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 %

(quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE</b>	<b>D1.2</b>

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Directeur général des services	A	Agent de salubrité	C	Adjoint d'animation principal	C
Directeur général adjoint des services	A	Agent d'entretien qualifié	C	Adjoint d'animation qualifié	C
Collaborateur de cabinet		Agent d'entretien	C	Adjoint d'animation	C
		Autres (préciser)	C	Agent d'animation qualifié	C
<b>Secteur administratif :</b>				Agent d'animation	C
Administrateur	A	<b>Secteur social :</b>			
Directeur	A	Conseiller socio-éducatif	A	<b>Secteur culturel :</b>	
Attaché principal	A	Assistant socio-éducatif principal, dont:	B	Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A
Attaché	A	* assistant de service social		Conservateur de bibliothèques (dont conservateur en chef)	A
Rédacteur en chef	B	* conseiller en ESF		Attaché de conservation	A
Rédacteur principal	B	* éducateur spécialisé	B	Bibliothécaire	A
Rédacteur	B	Assistant socio-éducatif, dont:		Directeur d'enseignement artistique	A
Adjoint adm. principal de 1ère classe	C	* assistant de service social		Professeur d'enseignant artist.hors classe	A
Adjoint adm. principal de 2ème classe	C	* conseiller en ESF	B	Prof. d'enseignant. art. de classe normale	A
Adjoint administratif	C	* éducateur spécialisé	B	Assistant qualifié de conserv. hors cl.	B
Agent administratif qualifié	C	Educateur de jeunes enfants chef	B	Assistant qualifié de conserv. de 1ère cl.	B
Agent administratif	C	Educateur de jeunes enfants principal	B	Assistant qualifié de conserv. de 2è cl.	B
Autres (préciser)		Educateur de jeunes enfants	C	Assistant de conserv. hors classe	B
		Moniteur éducateur	C	Assistant de conserv. de 1ère classe	B
<b>Secteur technique:</b>		Agent social qualifié de 1ère classe	C	Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	A	Agent social qualifié de 2ème classe	C	Assistant spécialisé d'enseignant. artist.	B
Ingénieur en chef	A	Agent social	C	Assitant d'enseignement artistique	B
Ingénieur subdivisionnaire	A	Autres (préciser)		Agent qualifié du patrimoine hors classe	C
Technicien en chef	A			Agent qualifié du patr. 1ère et 2ème cl.	C
Technicien principal	B	<b>Secteur sportif :</b>		Agent du patrimoine de 1ère classe	C
Technicien	B	Cons. des activités phys.& sport. ppal	A	Agent du patrimoine de 2ème classe	C
Agent de maîtrise principal	B	Conseiller des activités phys.& sport.	A	Autres (préciser)	
Agent de maîtrise qualifié	C	Educ. des activités phys.et sport.hors cl.	B		
Agent de maîtrise	C	Educ. des activités phys.et sport.1ère cl.	B		
Agent technique en chef	C	Educ. des activités phys.et sport. 2è cl.	B		
Agent technique principal et qualifié	C	Opér. des activités phys.et sport. ppal	C		
Agent technique	C	Opér. des activités phys.et sport. qualif.	C		
Gardien d'immeuble en chef	C	Opér. des activités phys. et sport.	C		
Gardien d'immeuble principal et qualifié	C	Aide-opérateur	C		
Gardien d'immeuble	C	Autres (préciser)			
Chef de garage principal	C				
Chef de garage	C	<b>Secteur animation :</b>			
Conducteur spéc. de 1er et 2ème niveau	C	Animateur –chef	B		
Conducteur	C	Animateur principal	B		
Agent de salubrité en chef	C	Animateur	B		
Agent de salubrité principal et qualifié	C				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)</b>	<b>D1.2</b>

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
<b>Secteur médico-social :</b>			
Médecin hors classe	A	Auxiliaire de puériculture principal	C
Médecin de 1ère et 2ème classe	A	Auxiliaire de puériculture	C
Psychologue hors classe	A	Auxiliaire de soins principal	C
Psychologue de classe normale	A	Auxiliaire de soins	C
Sage-femme hors classe	A	Autres (préciser)	
Sage-femme de 1ère classe	A	<b>Secteur médico-technique :</b>	
Sage-femme de 2ème classe	A	Biologiste, vétér. et pharm. de cl. except	A
Coordinatrice de crèches	A	Biologiste, vétér. et pharm. hors classe	A
Puéricultrice hors classe	B	Biologiste, vétér., pharm. de 1è et 2è cl.	A
Puéricultrice de classe supérieure	B	Assistant médico-technique hors classe	B
Puéricultrice de classe normale	B	Assistant médico-technique de cl. supér.	B
Infirmière hors classe	B	Assistant médico-technique de cl. normale	B
Infirmière de classe supérieure	B	Aide médico-technique qualifié	C
Infirmière de classe normale	B	Aide médico-technique	C
Rééducateur hors classe	B	Autres (préciser)	
Rééducateur de classe supérieure	B		
Rééducateur de classe normale	B		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	<b>D2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
[...] -				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
[...] -				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
[...] -				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
[...] -				
<b>Autres</b>				
[...] -				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT</b>	<b>D3.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)</b>			
[...]			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
[...]			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>D3.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]						

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

**Taux des contributions directes et indirectes**

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties		%	%	%		%
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement		%	%	%		%
Taxe départementale des espaces naturels sensibles		%	%	%		%
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement		%	%	%		%
Taxe sur la consommation finale d'électricité		%		%		%
Taxe sur les remontées mécaniques		%	%	%		%
Taxe d'aménagement		%	%	%		%
[...] (1)		%	%	%		%
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>		%				%

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).